



DELIB 62-2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 26 novembre 2024 à 18H00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 7

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 21/11/2024

Date d'affichage : 21/11/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les vingt-six novembre à 18h06, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Mesdames Alexia BOUSQUET, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Martine BOUSQUET et Messieurs Cédric GARCIA, Francis LEDOUX, Jean-Luc IMART, Simon SAFFORES.

Excusés : Adrien STOLDICK pouvoir à Simon SAFFORES.

Absents : Mme Nadège BOUYSSÉ

Secrétaire de séance : M. Francis LEDOUX

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, Mme le maire propose de voter à main levée

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : Délibération des dépenses d'investissement dans la limite du quart ouvert l'année précédente à partir du 1er Janvier 2025

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à compter du 1 er janvier 2025 à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart ouvert en 2024, cela permettra de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Sans cette délibération aucune dépenses d'investissement ne pourra être payée au prestataire avant le vote du budget, cela permettra à l'ordonnateur d'avoir plus de flexibilité.

Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET